



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 72898

Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes de sécurité routière et autoroutière. En effet, la vente de boissons alcoolisées dans les stations-service situées à proximité des voies de communication ne semble pas être compatible avec une politique nationale de lutte contre les accidents de la route. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si la question de la vente de ces produits dangereux pour la santé et la sécurité des individus fait partie des préoccupations du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72898

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 février 2002, page 832